



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Luce (Québec)

### Province de Québec MRC de La Mitis Municipalité de Sainte-Luce

Séance ordinaire des membres du conseil tenue au lieu ordinaire des séances, le lundi 5 mai 2014 à 20 h, à laquelle sont présents et forment quorum sous la présidence du maire, monsieur Paul-Eugène Gagnon, les conseillers Nathalie Pelletier, Stéphanie Gaudreault, Pierre Beaulieu, Bertrand Lechasseur et Yves G. Ouellette. Le conseiller Jocelyn Ross est absent. Le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Jean Robidoux est présent.

#### ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 14 avril 2014

#### FINANCES

4. Adoption des comptes à payer au fonds des activités de fonctionnement à des fins fiscales, au fonds de règlement et au fonds de roulement
5. Dépôt de l'état des activités de fonctionnement à des fins fiscales
6. Dépôt des états comparatifs
7. Appropriation du surplus non affecté
8. Transferts budgétaires
9. Emprunt au fonds de roulement
10. Paiement des travaux de pavage, rue du Boisé

#### ADMINISTRATION

11. Pavillon sportif
12. Adoption du règlement R-2014-198

#### DIVERS

13. Correspondance
14. Affaires nouvelles
  - 14.1 Événements cyclistes
  - 14.2 Mandats à la firme Roche
  - 14.3 Mandat à la firme LVM
15. Période de questions
16. Fermeture de la séance

#### 1. Ouverture de la séance

Le maire, monsieur Paul-Eugène Gagnon procède à l'ouverture de la séance.



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Luce (Québec)

- 2014-05-133
- 2. Adoption de l'ordre du jour**
- Il est proposé par monsieur Yves G. Ouellette et unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour.
- 2014-05-134
- 3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 14 avril 2014**
- Il est proposé par madame Nathalie Pelletier et unanimement résolu que le procès-verbal de la séance ordinaire du 14 avril 2014 soit et est accepté.

### FINANCES

- 2014-05-135
- 4. Adoption des comptes à payer au fonds des activités de fonctionnement à des fins fiscales, au fonds de règlement et au fonds de roulement**
- Fonds des activités de fonctionnement à des fins fiscales**
- Il est proposé par madame Stéphanie Gaudreault et unanimement résolu que les comptes présentés au fonds des activités de fonctionnement à des fins fiscales, chèques numéros 3055 à 3070 et 3072 à 3127, au montant de 95 020,88 \$ soient et sont acceptés et autorisation est donnée de les payer. La rémunération des employés, des élus et la cotisation au REER au montant de 43 347,73 \$ sont acceptées.

Je, soussigné, Jean Robidoux, secrétaire-trésorier et directeur général, certifie qu'il y a des crédits budgétaires disponibles pour les fins auxquelles les dépenses énumérées ci-dessus sont projetées par la municipalité de Sainte-Luce.

Jean Robidoux,  
Secrétaire-trésorier et directeur général

### Fonds de règlement

- 2014-05-136
- Il est proposé par madame Stéphanie Gaudreault et unanimement résolu que le compte présenté au fonds de règlement, soit le chèque numéro 353, au montant de 22 275,20 \$ soit et est accepté et autorisation est donnée de le payer.

Je, soussigné, Jean Robidoux, secrétaire-trésorier et directeur général, certifie qu'il y a des crédits budgétaires disponibles pour les fins auxquelles la dépense énumérée ci-dessus est projetée par la municipalité de Sainte-Luce.

Jean Robidoux,  
Secrétaire-trésorier et directeur général



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Luce (Québec)

### Fonds de roulement

2014-05-137

Il est proposé par madame Stéphanie Gaudreault et unanimement résolu que le compte présenté au fonds de roulement, soit le chèque numéro 146, au montant de 402,41 \$ soit et est accepté et autorisation est donnée de le payer.

Je, soussigné, Jean Robidoux, secrétaire-trésorier et directeur général, certifie qu'il y a des crédits budgétaires disponibles pour les fins auxquelles la dépense énumérée ci-dessus est projetée par la municipalité de Sainte-Luce.

Jean Robidoux,  
Secrétaire-trésorier et directeur général

2014-05-138

### 5. Dépôt de l'état des activités de fonctionnement à des fins fiscales

Il est proposé par monsieur Pierre Beaulieu et unanimement résolu d'accepter le dépôt de l'état des activités de fonctionnement à des fins fiscales daté du 22 avril 2014.

2014-05-139

### 6. Dépôt des états comparatifs

Il est proposé par monsieur Bertrand Lechasseur et unanimement résolu d'accepter le dépôt des états comparatifs des activités de fonctionnement à des fins fiscales daté du 23 avril 2014.

2014-05-140

### 7. Appropriation du surplus non affecté

Il est proposé par monsieur Yves G. Ouellette et unanimement résolu qu'une somme de 27 771 \$ soit appropriée du surplus non affecté pour être transférée au fonds des activités de fonctionnement. Également, qu'une somme de 9 231 \$ soit appropriée au surplus non affecté pour être transférée au fonds des activités d'investissement.

2014-05-141

### 8. Transferts budgétaires

Il est proposé par madame Nathalie Pelletier et unanimement résolu que les transferts intra budgétaires suivants au fonds des activités de fonctionnement à des fins fiscales portant les numéros 2014-24 à 2014-34 inclusivement, au montant de 28 640 \$ soient et sont autorisés :

N°	Transfert de \$	Du G/L CT	Au G/L DT
2014-24	397\$	02 12003 412	02 12002 412
2014-25	17\$	02 22000 421	02 22000 522
2014-26	46\$	01 21111 000	02 32000 421
2014-27	132\$	03 41000 002	02 32000 527
2014-28	18 558\$	03 41000 002	02 33000 631
2014-29	11\$	01 21111 000	02 33001 443
2014-30	887\$	03 41000 002	02 33010 526
2014-31	2 138\$	03 41000 002	02 33011 526



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Luce (Québec)

2014-32	4 837\$	03 41000 002	02 41300 521
2014-33	1 318\$	01 27902 001	02 70142 521
2014-34	299\$	01 21111 000	03 51000 002
<b>TOTAL</b>	<b>28 640\$</b>		

### 9. Emprunt au fonds de roulement

2014-05-142

Il est proposé par madame Stéphanie Gaudreault et unanimement résolu qu'un emprunt soit effectué au fonds de roulement pour la somme de 13 763,35 \$. Le terme de l'emprunt est de cinq (5) ans.

### 10. Paiement des travaux de pavage, rue du Boisé

2014-05-143

Il est proposé par madame Nathalie Pelletier et unanimement résolu que pour défrayer les coûts reliés au pavage d'une portion de la rue du Boisé tel prévu à la résolution numéro 2014-04-106 une somme de 12 944, 24 \$ sera appropriée de la réserve financière «carrières et sablières», tant qu'au solde la somme nécessaire sera appropriée au surplus non affecté de la Municipalité.

## ADMINISTRATION

### 11. Pavillon sportif

2014-05-144

Il est proposé par madame Stéphanie Gaudreault et unanimement résolu que le conseil de la municipalité de Sainte-Luce autorise la présentation du projet de rénovation (reconstruction) du Pavillon des loisirs au ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, dans le cadre du programme de soutien aux installations sportives et récréatives, phase 2,

**QUE** soit confirmé l'engagement de la municipalité de Sainte-Luce à payer sa part des coûts admissibles au projet et à payer les coûts d'exploitation continue de ce dernier;

**QUE** la municipalité de Sainte-Luce désigne monsieur Jean Robidoux directeur général, comme personne autorisée à agir en son nom et à signer en son nom tous les documents relatifs au projet mentionné ci-dessus.

### 12. Adoption du règlement R-2014-198

2014-05-144.1

#### Règlement pour amender le règlement R-2014-192

**ATTENDU QU'IL** est nécessaire d'amender le règlement R-2014-192;

**ATTENDU QU'UN** avis de motion de la présentation de ce règlement a été donné à la séance du conseil du lundi 14 avril 2014, par monsieur Yves G. Ouellette;

**POUR CES MOTIFS**, il est proposé par monsieur Yves G. Ouellette et unanimement résolu que le conseil de la Municipalité de Sainte-Luce adopte le règlement numéro R-2014-198.



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Luce (Québec)

### ARTICLE 1

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante.

### ARTICLE 2

À l'article V du règlement R-2014-192, il faut ajouter les immeubles suivants :

MATRICULE	ADRESSE	# UNITÉ
3878-26-7009	lot 3 465 435	1
3878-26-8919	lot 3 465 436	1
3878-36-0829	lot 3 465 437	1
3878-36-2740	lot 3 465 454	1
3878-36-8573	lot 3 689 437	1
3878-57-5978	lot 3 689 388	1
3977-09-9909	lot 3 465 434	1

### ARTICLE 3

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

*(Signé)*

Paul-Eugène Gagnon  
Maire

*(Signé)*

Jean Robidoux  
Directeur général et sec.-trésorier

### DIVERS

#### 13. Correspondance

Il n'y a aucune correspondance significative.

#### 14. Affaires nouvelles

##### 14.1 Événements cyclistes

Il est proposé par monsieur Pierre Beaulieu et unanimement résolu d'autoriser la tenue d'entraînements cyclistes chronométrés les mardis soir aux deux semaines, du 13 mai au 24 juin inclusivement. En cas de pluie, l'entraînement sera remis la semaine suivante. Le parcours choisi sera le 2<sup>e</sup> rang Est, ayant son site de départ/arrivée dans le secteur Luceville près de la patinoire en allant vers Mont-Joli.

Il est proposé par monsieur Pierre Beaulieu et unanimement résolu d'autoriser le passage de l'événement « À l'assaut de la route » qui est un événement cycliste qui se déroule du 30 mai au 2 juin, le but étant de relier Sainte-Julie à Amqui. Cet événement sera de passage le dimanche 1<sup>er</sup> juin à Sainte-Luce.

2014-05-145

2014-05-146



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Luce (Québec)

### 14.2 Mandats à la firme Roche

2014-05-147

Il est proposé par monsieur Yves G. Ouellette et unanimement résolu d'accepter l'offre de services de la firme *Roche* préparée par monsieur Pierre L'Heureux, ingénieur, en date du 1<sup>er</sup> mai 2014, pour compléter la demande de certificat d'autorisation et processus d'approbation auprès du MDDELCCC et pour compléter l'appel d'offres pour construction, dans le dossier de recharge de la plage de l'Anse-aux-Coques, prévoyant des honoraires professionnels de 10 000 \$ avant taxes.

De plus, l'offre de services transmise par courriel, le 5 mai 2014 par monsieur Pierre L'heureux de la firme *Roche*, pour fournir des informations complémentaires au ministère Pêches et Océans, toujours dans le dossier de recharge de la plage de l'Anse-aux-Coques prévoyant des honoraires professionnels de 2 000 \$ est autorisée.

2014-05-148

Il est proposé par monsieur Yves G. Ouellette et unanimement résolu d'autoriser madame Vanessa Viera de la firme *Roche*, à présenter pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Luce une demande de certificat d'autorisation auprès du MDDELCCC pour le projet de recharge de la plage de l'Anse-aux-Coques.

### 14.3 Mandat à la firme LVM

2014-05-149

Il est proposé par monsieur Yves G. Ouellette et unanimement résolu d'accepter la proposition de monsieur Jean-Nicolas Grenier-Horth, de la firme *LVM*, pour accepter des changements aux travaux prévus et autorisés par la résolution numéro 2014-03-77. La proposition a été transmise par courriel le 2 mai 2014 et prévoit des honoraires supplémentaires de 810 \$ avant taxes.

### 15. Période de questions

Lors de cette période, les questions provenant de l'auditoire ont porté sur les sujets suivants :

1. Dos d'âne sur la rue Irénée-Thibault
2. Recharge de la plage de l'Anse-aux-Coques
3. Buffet lors du souper des bénévoles

### 16. Fermeture de la séance

2014-05-150

Il est proposé par monsieur Bertrand Lechasseur et unanimement résolu que la séance du conseil soit et est levée.



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Luce (Québec)

Je, Pierre Beaulieu, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Pierre Beaulieu

Pierre Beaulieu  
Maire suppléant

Pierre Beaulieu

Pierre Beaulieu  
Maire suppléant

J Robidoux

Jean Robidoux  
Directeur général et sec.-trésorier